

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mars 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 18 mars 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les derniers incidents qui s'inscrivent dans la campagne de terrorisme persistante que les Palestiniens mènent contre les citoyens de l'État d'Israël.

Hier après-midi, à environ 12 h 30 (heure locale), un terroriste palestinien a ouvert le feu à l'aveuglette, au coin d'une rue de la ville israélienne de Kfar Saba, à une heure de très forte affluence piétonnière. Noa Auerbach, âgée de 18 ans, élève d'une école secondaire de Tel Aviv, se trouvait en vacances avec des amis lorsque le terroriste a tiré sur elle à bout portant et l'a tuée. Poursuivant ce déchaînement de violence, le terroriste a blessé seize autres civils avant d'être stoppé par la police israélienne. Les brigades Al-Aqsa, la branche terroriste de la faction Fatah du Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, ont revendiqué la responsabilité de l'attaque.

Deux heures plus tard, un commando-suicide s'est approché d'un bus de transport public qui marquait un arrêt à des feux de signalisation dans le quartier de French Hill, au nord de Jérusalem, et a déclenché de puissantes charges explosives ficelées à son corps. Plus de 24 personnes, pour la plupart des passagers du bus, ont été blessées dans cette attaque. L'attentat d'hier survient à peine deux semaines après qu'un commando palestinien ait tué, dans le quartier Beit Ysrael de Jérusalem, 10 personnes dont 6 enfants dont l'âge variait entre quelques mois et 15 ans, et une semaine après qu'un commando-suicide ait tué 11 personnes au café Moment de Jérusalem. L'organisation terroriste dénommée Jihad islamique a plus tard revendiqué la responsabilité de l'attaque dans un message envoyé à des agences de presse à Beyrouth.

Ces attaques ne constituent que les incidents les plus récents d'une campagne palestinienne de terrorisme qui fait rage depuis 18 mois et qui a été relatée dans mes lettres datées des 11 mars 2002 (A/56/867-S/2002/257), 8 mars 2002 (A/56/864-S/2002/252), 5 mars 2002 (A/56/857-S/2002/233), 4 mars 2002 (A/56/854-S/2002/222), 27 février 2002 (A/56/843-S/2002/208), 20 février 2002 (A/56/828-

S/2002/185), 19 février 2002 (A/56/824-S/2002/174), 11 février 2002 (A/56/819-S/2002/164), 8 février 2002 (A/56/814-S/2002/155), 28 janvier 2002 (A/56/798-S/2002/126), 22 janvier 2002 (A/56/788-S/2002/104), 18 janvier 2002 (A/56/781-S/2002/86), 16 janvier 2002 (A/56/774-S/2002/73), 11 janvier 2002 (A/56/771-S/2002/47), 4 janvier 2002 (A/56/766-S/2002/25), 13 décembre 2001 (A/56/706-S/2001/1198), 4 décembre 2001 (A/56/678-S/2001/1150), 30 novembre 2001 (A/56/670-S/2001/1141), 27 novembre 2001 (A/56/663-S/2001/1121), 12 novembre 2001 (A/56/617-S/2001/1071), 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048), 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Israël considère que l'Autorité palestinienne et son Président Yasser Arafat sont directement responsables de ces dernières attaques. Depuis des semaines, les forces placées sous l'autorité du Président Arafat ont été les principaux auteurs d'attaques qui visaient délibérément des civils israéliens, y compris des femmes et des enfants. Alors même que les deux parties entament des discussions orientées vers la conclusion d'un cessez-le-feu, la politique menée par la direction palestinienne semble indiquer que celle-ci recherche tout le contraire, à savoir la poursuite et même l'escalade de la terreur contre Israël. Cette semaine encore, Jibril Rajoub, un haut responsable des services de sécurité de l'Autorité palestinienne, a, selon le journal *Al-Ayyam*, déclaré que les brigades Al-Aqsa constituaient le « phénomène le plus noble » de l'histoire du mouvement Fatah du Président Arafat et que l'Autorité ne prendrait pas de mesure à leur encontre. Outre l'attaque décrite ci-dessus, les brigades Al-Aqsa sont responsables de la presque totalité des attaques terroristes les plus graves perpétrées récemment et de la mort de dizaines d'Israéliens.

Bien que confronté à une campagne incessante de violence dirigée contre ses citoyens, Israël demeure résolu à oeuvrer en vue de l'application du Rapport Mitchell et du plan Tenet, comme le demande le Conseil de sécurité dans sa résolution 1397 (2002), et à parvenir à un règlement pacifique du conflit dans notre région. Cependant, par définition, un tel règlement ne peut intervenir alors que la violence fait rage et que les attaques perpétrées contre les civils israéliens sont considérées comme légitimes et encouragées par la direction palestinienne. La résolution du conflit par la voie de la négociation exige une renonciation à la violence et au terrorisme, conformément aux accords conclus entre Israël et les Palestiniens, et une volonté renouvelée de promouvoir la paix entre nos deux peuples.

Pour faciliter cette évolution, Israël en appelle à la communauté internationale, dans le contexte de sa campagne internationale contre la terreur, afin qu'elle renouvelle son rejet total de toutes les attaques menées contre ses civils et qu'elle affirme que de telles tactiques ne peuvent jamais se justifier, quelle que soit la cause ou le grief invoqué. En outre, pour réussir à faire échec au terrorisme palestinien, nous devons affirmer, dans un langage clair, que ceux qui prennent délibérément pour cibles des civils ne doivent pas espérer en tirer le moindre avantage politique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**